

**DELIBERATION N° 32 DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 juin 2020**

**Objet : Compte administratif 2019**

Rapporteur : F. SAINT-PIERRE

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers Municipaux en exercice | 33 |
| Présents                                     | 23 |
| Votants                                      | 25 |

Pièce jointe : Compte administratif 2019

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 29 mai 2020, se sont réunis, exceptionnellement en Salle Jean Lurçat sise Place du Maréchal Leclerc à Juvisy-sur-Orge, pour leur séance le jeudi 4 juin 2020 sous la présidence de Monsieur Perrimond, Maire (*séance ouverte à 20 h 44*).

Présents : M. PERRIMOND, M. SAINT-PIERRE, Mme FALGUIERES, M. GODRON, Mme HURIEZ, M. NASSE, Mme MOUREY, M. RIONDET, Mme BAUSTIER-COSTA, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme GUINOT-MICHELET, Mme BOURG, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. REDA, Mme FUSELLIER, M. CHAUFOUR, Mme MORO-CHARKI, M. PLAS.

Absents représentés : Mme POMMEREAU représentée par Mme BAUSTIER-COSTA, M. JADOT représenté par M. RIONDET, Mme GAUTHIER représentée par M. PLAS.

Absents non représentés : M. DELANNOY, M. PERROT, M. LEFFRAY, M. DEZETTER, M. CARBRIAND, M. SALVI, Mme MOUTTE.

*Secrétaire de séance : Robin REDA*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311.5,

VU le compte de gestion 2019 de la commune établi par Madame la Trésorière de Savigny-sur-Orge, approuvé ce jour,

CONSIDERANT les grandes lignes du Compte Administratif 2019, à savoir,

- une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 3,73 %,
- une augmentation des dépenses de la masse salariale de 3,05 %,
- une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 11,03 %,
- une contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, sur la base du droit commun, pour un montant de 158 904 €
- une stabilité de la DGF à 3 214 962 €
- le remboursement des annuités en capital d'emprunts pour un montant global de 1 375 409,11 €
- la réalisation de dépenses d'équipements pour un montant de 4 449 466,38 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Saint-Pierre,

Monsieur Michel Perrimond, Maire et ordonnateur de l'exercice budgétaire 2019 se retire et la Présidence de l'Assemblée est assurée par Monsieur Saint-Pierre,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (20 POUR, 5 ABSTENTIONS : S. FUSELLIER, E. CHAUFOUR, P. MORO-CHARKI, A. PLAS, L. GAUTHIER)**

**APPROUVE le compte administratif de l'année 2019.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le : 5 juin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219103264-20200605-2020-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2020

Affichage : 09/06/2020



Le Maire,

  
Michel PERRIMOND

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.*